

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 1^{er} MARS 2007 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de M. Philippe DAVID, 1^{er} Vice-Président,
représentant Michel PARADEIS, Président empêché**

ADOPTE le procès-verbal des séances du 14 décembre 2006 et du 29 janvier 2007.

DESIGNE un secrétaire de séance : Mme BECKER-MAZZERO (Algrange)

DEBAT des orientations budgétaires pour l'année 2007.

VOTE un taux de 7,85 % pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

APPROUVE que le mode de réalisation de l'aménagement de la ZAC de La Paix soit effectué en concession d'aménagement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer la procédure de passation de concession d'aménagement et à signer tous les actes afférents.

INFORME le lancement de la procédure de création de ZAC en vue de la création de la Zac des Vieilles Vignes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer avec la Fédération européenne de recherche sur l'éducation et l'écologie de la personne et de ses applications sociales (FEREEPAS) une convention triennale fixant les modalités de versement d'une subvention de 4 500 € par an.

ADOPTE le plan de financement pour l'année 2007 pour une mission d'ingénierie économique, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du FEDER et de l'Etat et **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de l'une ou l'autre des subventions.

ADOPTE le nouveau plan de financement de la phase 1 des travaux de la véloroute à Uckange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil régional de Lorraine et du Conseil général de la Moselle.

ACCEPTE la cession d'une surface de 11 600 m² environ (arpentage à effectuer), à la SCI « Les Primevères » ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 20 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur, **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 5 € HT/m², appliqué à 11 600 m² environ et **ACCORDE**, à titre exceptionnel, un abaissement de prix supplémentaire de 3 € HT/m², appliqué à 11 600 m² environ, car les études de sol réalisées ont déterminé que la portance du terrain en place n'est pas suffisante pour des fondations classiques (soit une portance inférieure à 1,5 bars)

ACCEPTE la cession d'une surface de 840 m² environ (arpentage à effectuer), à la société WITTMANN ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 2,25 € HT/m², appliqué à 840 m² environ.

ACCEPTE la cession d'une surface de 460 m² environ (arpentage à effectuer), à la société GUMMI-METALL-TECHNIK France ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC et **FIXE** la cession au prix bilan de 5 € HT/m² et TVA à la charge de l'acquéreur.

ACCEPTE la prise en charge d'une enveloppe financière de 26 000 € au titre de l'année 2007 pour participer aux différents salons et foires, hors frais de mission et de restauration et **VOTE** les crédits correspondants.

ADOPTE le plan de financement proposé relatif à l'étude diagnostic des réseaux de télécommunication sur « Sainte-Agathe » et « La Feltière », **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes, **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de l'étude, à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de l'étude.

ADMET en non-valeur la somme de 1 084,33 € au titre du budget principal et la somme de 59 395,20 € au titre du budget annexe « Zac de la Paix »

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2007 concernant l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – aménagement du site de La Paix et du quartier Sainte-Geneviève – Lot n° 2 – Traitement de la végétation et aménagement des berges (société Forêts et Paysages).

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2007 concernant l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2005 – traitement de la végétation et renaturation sur les affluents de la Fensch – Lot n° 2 – ruisseau des écrevisses (société SETHY)

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2007 concernant l'avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement d'un parc de loisirs sur le site de La Paix à Knutange – Lot n° 3 : espaces verts et paysagement (société CHRISTOPHE Robert SA)

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2007 concernant l'avenant n° 2 au marché relatif à l'édition des actes du colloque « Le passé présent mémoire et industrie » (société Casino Littéraire Lugano).

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2007 concernant l'avenant n° 2 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la piscine de Hayange (société Y. Duval – P. Raynal, J.L. Mohoric, P. Dubaillay, Omnitech, Esec Ingénierie, Bielec, Acoustibel et Espace Libre)

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2007 concernant l'avenant n° 2 au marché relatif à la conception et la réalisation de plusieurs campagnes de communication – lot n° 1 : campagne de communication pour le développement économique du territoire (société LTK Communication).

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur de la commande publique.

APPROUVE le nouveau plan de financement des travaux de restauration de la Fensch et de ses affluents (participation du FEDER) compte tenu des nouvelles subventions versées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « La Feltière –Sainte Agathe».

Le rapport concernant l'avenant à la convention de mise à disposition de la piscine de Hayange à la CAVF est retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine séance du conseil de communauté

° ° °

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2003 :

DECISION N° 2006-150 11 DECEMBRE 2006

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SOCOTEC pour la mission de contrôle technique corollaire des travaux de restructuration et extension de la piscine de Hayange (marché n° 2006-PA30)

DECISION N° 2006-151 13 DECEMBRE 2006

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Ingénierie et Coordination de Lorraine pour la mission CSPS – Travaux de restructuration et extension de la piscine de Hayange (marché n° 2006 – PA29)

DECISION N° 2006-152 15 DECEMBRE 2006

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 portant transfert du marché de maîtrise d'œuvre n° 2005-PA40 pour l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site de la Paix à Knutange en faveur de la société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (marché n° 2005-PA40)

DECISION N° 2006-153 28 DECEMBRE 2006

DECIDE : d'accepter le contrat de bail commercial entre la Communauté d'agglomération du val de Fensch et la société PASSEPORT A LA CREATION D'ENTREPRISE LORRAINE (PACELOR) pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2007

DECISION N° 2006-154 28 DECEMBRE 2006

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au bail commercial entre la Communauté d'agglomération du val de Fensch et la société Aménagement, Infrastructures, Réseaux dont le siège social est fixé 4, rue de Soissons à Nilvange.

DECISION N° 2006-155 29 DECEMBRE 2006

DECIDE : d'accepter la proposition du BUREAU VERITAS définissant les prestations et le coût pour la vérification réglementaire de périodicité semestrielle d'une grue sur camion, d'un bras de chargement de bennes et d'un hayon élévateur

DECISION N° 2006-156 29 DECEMBRE 2006

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant le tarif de la prestation assurée par la Régie de Quartier d'Uckange.

DECISION N° 2006-157 29 DECEMBRE 2006

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat n° 979 817 dommages aux biens souscrit auprès des assurances conseils Hubsch et fils assurant le haut-fourneau U4 à Uckange à compter du 20 juillet 2006 jusqu'au 1^{er} janvier 2007

DECISION N° 2007-001 11 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) pour le suivi et l'animation du programme d'intérêt général sur le territoire communautaire, en faveur de la réhabilitation des logements privés inconfortables, vacants et des opérations de transformation d'usage

DECISION N° 2007-002 15 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 portant modification de la répartition des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre n° 2005-12 pour la restructuration et l'extension du site de la piscine de Hayange

DECISION N° 2007-003 16 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Mertz concernant la procédure engagée devant la Tribunal correctionnel de Thionville en réparation du préjudice occasionné à un agent de la CAVF lors de l'exercice de ses missions.

DECISION N° 2007-004 16 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Serrurerie Mosellane pour les travaux de menuiserie et de serrurerie pour l'aménagement de l'office de tourisme communautaire du val de Fensch.

DECISION N° 2007-005 16 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ELECTRO SERVICE pour les travaux d'électricité pour l'aménagement de l'office de tourisme communautaire du val de Fensch.

DECISION N° 2007-006 16 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CERULLI Marco pour les travaux de sanitaire pour l'aménagement de l'office de tourisme communautaire du val de Fensch.

DECISION N° 2007-007 16 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société PRIVA'STORES pour les travaux de vitrerie pour l'aménagement de l'office de tourisme communautaire du val de Fensch.

DECISION N° 2007-008 16 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société LES PEINTURES REUNIES pour les travaux de peinture pour l'aménagement de l'office de tourisme communautaire du val de Fensch.

DECISION N° 2007-009 19 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au marché n° 2005-011 modifiant l'article 4.3 de l'acte d'engagement précisant le calcul des pénalités de retard applicables en cas de retard dans la livraison.

DECISION N° 2007-010 22 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CEP pour les travaux de terrassement, de gros œuvre, de peinture, d'électricité et d'engazonnement.

DECISION N° 2007-011 22 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de l'entreprise Gabriel REINA, Artisan Ferronnerie pour les travaux de serrurerie, de menuiserie extérieure et intérieure.

DECISION N° 2007-012 25 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître FLESCHEN concernant le recouvrement des dommages et intérêts dus par M. HOSNI en réparation du préjudice occasionné à deux agents de la CAVF lors de l'exercice de leurs missions.

DECISION N° 2007-013 25 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de l' AISF pour le marché d'entretien et de nettoyage des cours d'eau et des bassins de rétention de la CAVF.

DECISION N° 2007-014 30 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître MERTZ concernant la préparation de l'audience avec un agent de la CAVF, l'assistance de Maître MERTZ à l'audience qui s'est déroulée le 18 janvier 2007 au Tribunal correctionnel de Thionville et le suivi du dossier après jugement.

DECISION N° 2007-015 30 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société GEOTEC NANCY pour l'étude géotechnique en vue des travaux d'aménagement de deux bassins de rétention à Fontoy.

DECISION N° 2007-016 30 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter les contrats présentés par la société RMI conclus pour une durée d'un an, considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder au renouvellement de la prestation de maintenance du boîtier de sécurité fortigate F100 permettant un accès sécurisé à internet et de garantir un temps de rétablissement de quatre heures ouvrées en cas de panne.

DECISION N° 2007-017 30 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter le contrat de télémaintenance et hotline du proxy inversé pour l'accès aux données SIG, présenté par la société RMI, conclu pour une durée d'un an.

DECISION N° 2007-018 30 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter le contrat de prestation d'affranchissement du courrier ponctuel présenté par La Poste.

DECISION N° 2007-019 31 JANVIER 2007

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des travaux supplémentaires de nettoyage de gravats sur le site du haut-fourneau n° 4 d'Uckange présenté par AD ARNAUD DEMOLITION.

DECISION N° 2007-020 6 FEVRIER 2007

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au contrat n° 979 817 dommages aux biens souscrit auprès des Assurances Conseils Hubsch et fils assurant le haut-fourneau U4 à Uckange à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 1^{er} janvier 2008.

DECISION N° 2007-020BIS 13 FEVRIER 2007

DECIDE : d'accepter le contrat avec Valoprest pour une durée d'un an s'engageant à intervenir pour le nettoyage des vitres de la piscine de Florange.

DECISION N° 2007-021 22 FEVRIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Antenne des Moniteurs Instructeurs de Secourisme – Sapeurs Pompiers de Metz pour l'organisation d'actions de formation professionnelle.

ooooo

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 29 janvier 2007 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 19 avril 2001 :

Décision n° 01-2007 : décide d'accepter les modifications du tableau des effectifs telles que proposées.

Décision n° 02-2007 : accepte de modifier l'attribution de gratifications accordées au personnel titulaire telle que présentée.

Décision n° 03-2007 : donne son accord sur le dossier présenté, autorise le président ou son représentant à signer la convention relative à la participation financière des communes ou EPCI au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et autorise le Président ou son représentant à verser la cotisation due pour l'année 2006 au Conseil général de la Moselle au titre du FSL.

Décision n° 04-2007 : donne son accord sur le dossier présenté et autorise le président ou son représentant à verser la cotisation de 10 346 € à l'association Apolo J pour l'année 2007.

Décision n° 05-2007 : donne son accord sur le dossier présenté dans le cadre du protocole d'intervention pour un PIG et autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec l'ANAH.

Décision n° 06-2007 : donne son accord sur le dossier présenté dans le cadre du PIG et autorise le Président ou son représentant à verser la subvention de 4 907 € à la SCI Patricia, propriétaire de l'immeuble.

Décision n° 07-2007 : donne son accord sur le dossier présenté dans le cadre de l'OPAH et autorise le Président ou son représentant à verser la subvention de 2 694 € au conseil de fabrique de Serémange-Erzange, propriétaire des deux logements.

Décision n° 08-2007 : décide de prendre en charge les frais mentionnés correspondant au déplacement de Claude Levêque les 23 et 24 avril 2006.

Décision n° 09-2007 : donne son accord sur le dossier présenté et autorise le Président ou son représentant à reprendre la subvention de 3 448,74 € versée à l'association Amitiés Tziganes au titre de la Politique de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 10.

HAYANGE, le 7 mars 2007
Le Président

Michel PARADEIS

Etaient présents : Mmes BECKER-MAZZERO, BEY, GHEZZI, KOCEVAR, LAMBOUR et MIDON
MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BECK, BRILLET, BUDA, CEGLA, CHINI, CORVISIER, DAVID, GORI, GREINER,
HARTENSTEIN, HAZEMANN, HEYER, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KIEFER, LARICCHIUTA, LENA, LEONI,
LIEBGOTT, MAISET, MALICK, MAURER, MONTEREAU, MONTI, MORENA, PHILIPPS, RAINERI, RENAUD,
RUSCHER, SCHUSTER, SCHWARTZ, SCHWEICKERT, STEINER et TARILLON

Etaient absents : MM. CAYUELA, DUPIRE et WETZ

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes MANCINI, PELLEZ,
POULAIN et SPARAPANI. MM. BAYER, DEBACCO, LEONARDI, MUSCHIATI, PARADEIS, PRISCAL, SONI et VANIER